République Française

Département des Pyrénées- Orientales

Délibération du Conseil Municipal
Commune de Ur
N°32/2026

Nombre de membres

Af. au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris Part à la décision
11	11	11

Date de la séance :
22 juin 2026 à 20h
Date de la convocation :
15 juin 2026

Le conseil municipal de la commune de UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de ***Monsieur Stéphane ROS, Maire.***

Présents : MM. Françoise AZEMA – Bénédicte BARNOLE -- Mélanie CATHALA – Fabien DOMENGE – Jordi GARCIA – Eric HERNANDEZ – Yann LAURENT – Stéphane ROS.

Absentes excusées : Enrique CATAFAU

Pouvoirs : Enrique CATAFAU donne procuration à M. Stéphane ROS.

Secrétaire de séance : Madame GARRETTE Sylvie est nommée secrétaire de séance.

Objet : **Mise en location de l'appartement n°3 « Presbytère » et fixation du loyer**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives à la gestion du patrimoine communal ;

Considérant que des travaux de rénovation ont été réalisés dans l'appartement situé rue Carbonell, appartement n°3 – Presbytère ;
Considérant que ce logement est désormais remis en état et peut être proposé à la location ;
Considérant l'intérêt pour la commune de valoriser son patrimoine immobilier et d'optimiser l'occupation de ses biens ;
Considérant qu'il convient de fixer le montant du loyer de ce logement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (11 voix POUR) DE SES MEMBRES PRESENTS DECIDE DE :

- D'approuver la mise en location de l'appartement situé rue Carbonell, appartement n°3 – Presbytère, à compter du 1er juillet 2026.
- De fixer le montant du loyer à 400 € par mois, hors charges.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment le bail de location et ses éventuels avenants.

Accusé de réception en préfecture
066-216602185-20260622-322026-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire

Sylvie GARRETTE

Le Maire,

Stéphane ROS



Accusé de réception en préfecture
066-216602185-20260622-322026-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2026